

EVENEMENTS SOCIAUX DANS LA COMMUNAUTE

NOTE D'INFORMATION

Reproduction autorisée avec mention de la source

XI^e ANNEE

N^o 11

NOVEMBRE - DECEMBRE 1966

C H A R B O N N A G E S

Allemagne (R.F.)

Annnonce de la fermeture du siège "Möller/Rheinhaben"

Le conseil de surveillance de la société "Hibernia" a décidé le 21 novembre de fermer le siège "Möller/Rheinhaben", à Gladbeck-Bottrop, à la date du 31 mars 1967.

La mesure touche plus de 3.200 mineurs et employés. Les membres du personnel qui n'ont pas droit à une retraite se verront offrir des postes de travail dans d'autres entreprises de la "Hibernia".

La veille de la réunion du conseil de surveillance, quelque 3.000 mineurs ont défilé en cortège pour protester contre la menace de fermeture.

7541/66 f

21.12.66

COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

HAUTE AUTORITE

DIRECTION GENERALE PROBLEMES DU TRAVAIL, ASSAINISSEMENT ET RECONVERSION

Fermeture partielle prévue en Sarre

A partir de juillet 1967, le siège "König-Dechen" ne sera plus exploité que partiellement, comme l'ont annoncé le 21 novembre les "Charbonnages Sarrois, S.A."

Les 1.450 mineurs du fond et les 107 techniciens touchés par la fermeture partielle trouveront du travail dans d'autres charbonnages de la société. Le sort de 350 mineurs du jour est encore incertain.

Chômage de mineurs

Le Land de Rhénanie-du-Nord/Westphalie comptait à fin novembre, 54.300 chômeurs masculins officiellement enregistrés, dont 8.800 en provenance de l'industrie minière.

Rééducation professionnelle pour anciens mineurs

L'Office du travail du même Land a inauguré d'octobre à début décembre, 16 cours de rééducation professionnelle à l'intention des mineurs licenciés dans la région (1).

Au début de décembre, ces cours étaient fréquentés par 429 personnes.

Accord sur de nouvelles indemnités compensatoires pour postes chômés

Après de longues négociations, le syndicat ouvrier "I.G. Bergbau-Energie" est arrivé à un accord, au début de décembre, avec le gouvernement régional de Düsseldorf au sujet du paiement de nouvelles indemnités compensatoires pour les 600.000 postes chômés

(1) Voir notre Note d'information XI - 9, septembre-octobre 1966; ce chiffre comprend le premier cours, ouvert à Gelsenkirchen le 3 octobre.

introduits entre le 1er juillet et le 30 novembre 1966 (1).

Selon une estimation gouvernementale, cette mesure coûterait 10 millions D.M.

Création juridique de l'"Aktionsgemeinschaft" (2)

Les fondés de pouvoir d'environ 500 entreprises industrielles, commerciales ou financières ont procédé le 23 novembre, à Cologne, à la création juridique de la société à responsabilité limitée "Communauté d'action des bassins houillers allemands".

Ils ont souscrit à un capital initial de quelque 65 millions D.M. D'autres souscriptions pourront par la suite venir augmenter cette somme, mais la contribution des différents secteurs économiques en faveur de l'assainissement et de la reconversion des bassins houillers ne paraît pas devoir dépasser 100 millions D.M., c'est-à-dire la moitié du capital initialement prévu.

Comme l'a déclaré, début décembre, M. Seeliger, un des gérants provisoires, la société espère conclure sous peu avec le gouvernement fédéral une convention sur le financement des fermetures de charbonnages à prévoir dans l'avenir.

Le droit au logement subsiste pour les anciens mineurs

Selon une ordonnance du ministre fédéral de l'habitation et de l'urbanisme, le droit au logement dans des maisons de mineurs reste assuré aux personnes antérieurement assujetties au régime minier de sécurité sociale qui ont quitté la mine par suite de mesures de rationalisation.

(1) Voir nos Notes d'information XI - 3, 6 et 8 - mars, juin et juillet-août 1966.

(2) Voir nos Notes d'information XI - 4, 10 - avril et octobre-novembre 1966

Ce droit n'est toutefois reconnu aux travailleurs qui ont refusé un réemploi dans une entreprise charbonnière que si les nouveaux postes étaient moins bien payés ou exigeaient de trop longs déplacements journaliers.

Un mémorandum syndical sur la politique énergétique

Le syndicat ouvrier "I.G. Bergbau-Energie" a remis à la Haute Autorité un mémorandum où il reprend la teneur des propositions qu'il avait formulées, le 4 novembre devant la presse, à Bochum, en vue d'esquisser des solutions aux problèmes énergétiques actuels de la République fédérale.

Dans la conception du syndicat, il est nécessaire, pour maîtriser la crise charbonnière, de former une société unique en fusionnant les diverses entreprises d'extraction ou, à tout le moins, d'organiser, sur de nouvelles bases, la vente de charbon de la Ruhr. L'objectif doit être, en recourant à des programmes prévisionnels d'investissement et de production, de réduire d'une manière ordonnée l'extraction au niveau des possibilités d'écoulement des sièges qui subsisteront, tout en recherchant la marche à pleine capacité de ceux-ci, de façon à éviter les postes chômés.

Les producteurs réclament une garantie d'écoulement

Dans une lettre adressée le 15 novembre au ministre fédéral de l'économie, les associations patronales des industries minières de Ruhr et de Sarre ont réclaté le contingentement pour les produits pétroliers et la garantie d'écoulement pour la production houillère nationale qui subsistera quand auront été fermées les 25 à 30 millions de tonnes de capacité dont l'abandon prochain est envisagé.

Belgique

Grèves dans les charbonnages

Les 2.500 travailleurs des "Charbonnages du Centre" se sont mis en grève du 28 novembre au 6 décembre pour protester contre le licenciement de 72 employés. Cette mesure avait été décidée en prévision de la fermeture, en 1967, de deux puits (1).

La grève, qui avait pour but l'application des "accords de Zwartberg" a atteint son but : la date de fermeture sera revue si le reclassement s'avère impossible. Une commission spéciale a été constituée pour étudier le problème.

Au charbonnage du Trieu-Kaisin à Châtelineau (Charleroi), 250 mineurs ont déclenché spontanément, le 28 novembre, une grève pour protester contre la baisse des salaires de certains d'entre eux. A l'issue de cette journée de grève, les travailleurs ont obtenu :

- le paiement de la journée de grève;
- le remboursement des retenues effectuées;
- l'application des "accords de Zwartberg" aux prochains licenciements.

France

Relèvement des cotisations de la retraite complémentaire des mineurs

La presse française a fait savoir que les charbonnages de France ont communiqué leur accord sur le relèvement à 4 % du salaire (2,60 % à la charge des employeurs, 1,40 % à celle des travailleurs) de la cotisation perçue pour la retraite complémentaire des mineurs. Une amélioration des prestations devrait s'ensuivre.

(1) Voir notre Note d'information, XI-6 juin 1966.

Prévisions pour la fermeture des Houillères de la Loire

Les Houillères du Bassin de la Loire auront toutes fermé dans 10 ans, a déclaré M. Tacquet, directeur général de l'exploitation. Les jeunes mineurs devraient, à son avis, suivre des cours pour apprendre un autre métier.

Pays-Bas

Fusion des sièges "Emma" et "Hendrik"

Le siège "Hendrik" a cessé le 9 décembre son exploitation propre et a été fusionné avec le siège "Emma". Les deux charbonnages appartiennent aux Mines d'Etat.

Le personnel de "Hendrik", qui comptait encore 3.400 mineurs du fond et 1.500 mineurs de la surface il y a trois ans, a trouvé à se réemployer dans les Mines d'Etat ou dans d'autres entreprises, pour autant qu'il n'était pas admis à faire valoir ses droits à la retraite. Il n'y a pas eu de heurts sociaux.

La Haute Autorité avait ouvert l'année dernière déjà, par sa décision du 19 mai 1965, des crédits d'un montant de 2,5 millions Hfl. en faveur des travailleurs du siège "Hendrik".

M I N E S D E F E R

France

Licenciements collectifs et grèves

Tout le personnel (21 ouvriers et 7 employés) de la mine de Limèle (Loire Atlantique) sera licencié au plus tard en mars 1967 à cause de la fermeture de l'exploitation.

Entre les mois de mars et d'août 1967, seront licenciés, d'autre part, 129 travailleurs des mines de la Ferrière-Aux-Etangs (Orne). Leur reclassement apparaît comme difficile.

Les 29 et 30 novembre, le personnel de la mine de Moutiers s'est mis en grève à la suite de la publication de la liste des 20 travailleurs qui seront prochainement licenciés. Le carreau de la mine a été occupé.

42 travailleurs sur 380 seront licenciés par la mine de Piennes (M.&M.) de la Société des mines de fer du Nord-Est. L'aide de réadaptation de la Haute Autorité de la C.E.C.A. sera demandée par le gouvernement français, tant pour eux que pour les mineurs licenciés à Limèle.

Le reclassement des mineurs licenciés

Au cours de deux différentes réunions, M. Thibault, président de la Chambre syndicale des mines de fer de France, a exposé aux représentants des différents syndicats ouvriers la situation économique du secteur et confirmé l'engagement, pris en 1963, d'offrir un réemploi dans l'industrie à tous les mineurs licenciés. Il a, en particulier, affirmé que ceux qui suivront un stage de formation professionnelle dans la spécialité indiquée au moment du licenciement auront la garantie d'être reclassés au niveau d'OS 2 (1).

Les organisations syndicales ont rappelé leurs principales revendications, notamment celle visant au relèvement de 2,5 % à 4 % du taux de cotisation du régime de retraite complémentaire UNIRS (2).

(1) Ouvrier spécialisé, 2e échelon.

(2) Union nationale des institutions de retraite salariés.

Voir notre Note d'information, XI-10, octobre-novembre 1966.

S I D E R U R G I E

Allemagne (R.F.)

Fermeture d'une aciérie

La S.A. "Hüttenwerke Siegerland" a fermé, le 18 novembre, son laminoir de Neheim-Husten. Cette usine, qui occupait encore 1.200 travailleurs à la fin de 1962, avait déjà réduit son personnel de moitié à la fin de 1965.

Suite à la décision de fermeture, 500 autres ouvriers ont déjà pu trouver, depuis juillet 1966, un réemploi dans la région. Ils ont touché de l'usine une indemnité de départ allant jusqu'à 4.000 D.M. et variant selon leur ancienneté. Les travailleurs plus âgés qui ne parviennent pas à se recaser obtiennent une retraite anticipée.

Un crédit de réadaptation de 250.000 D.M. a été ouvert au bénéfice du personnel de ce laminoir par une décision de la Haute Autorité en date du 14 décembre 1966.

Licenciements

La même société a décidé d'arrêter le seul haut fourneau qui fonctionne encore à l'usine "Charlottenhütte" de Niederschelden. La mesure touche 40 ouvriers sidérurgiques qui vont être licenciés.

La direction de l'entreprise annonce une nouvelle compression du personnel (qui compte 1.200 membres) au cours des prochains mois, en invoquant les difficultés d'écoulement de la production.

Horaires de travail réduits

La tendance à la réduction des horaires de travail a été maintenue ou renforcée dans les grandes entreprises sidérurgiques en raison de la situation économique du secteur.

Le nombre de nouveaux embauchages diminue.

Belgique

La conférence de la sidérurgie (Table ronde)

Le 21 novembre, la conférence tripartite de la sidérurgie a eu lieu à Bruxelles, avec la participation de plusieurs ministres et des représentants syndicaux et patronaux (1).

Après un exposé du ministre des affaires économiques sur les raisons de la crise, une discussion animée a eu lieu.

Les syndicalistes présents ont notamment souligné que les causes de la situation actuelle doivent être recherchées dans la politique irrationnelle des investissements, le manque de prévisions et l'absence d'un véritable programme. Ils ont aussi réclamé la garantie du "statu-quo" en matière d'emploi.

A la fin de la discussion, le premier ministre a obtenu l'accord des partenaires sociaux sur un programme qui les engage à coopérer dans les opérations de rationalisation et de reconversion.

Une commission de "concertation" sera créée en prolongement de la conférence. Présidée par M. Jozz, directeur général du bureau de programmation économique, elle étudiera, à moyen et à long terme, la politique du secteur, en tenant compte des aspects techniques, financiers et sociaux du problème.

Des manifestations ouvrières ont eu lieu, après la "Table ronde", dans les bassins de Charleroi et du Sud-Luxembourg : elles ont témoigné des inquiétudes que les sidérurgistes de ces régions ressentent particulièrement.

(1) Voir notre Note d'information XI - 10, septembre-octobre 1966.

France

La discussion sur le "plan social" du patronat lorrain.

Les représentants patronaux et ceux des syndicats C.G.T., C.F.D.T., F.O. et C.G.C. se sont rencontrés à Metz le 28 novembre, pour discuter de la convention relative aux mesures sociales à prendre pour faire face aux conséquences du "plan de rationalisation" de la sidérurgie (1).

Un premier désaccord a été enregistré sur le champ d'application de l'accord à conclure : le patronat veut le limiter à la sidérurgie, telle qu'elle est définie par le traité C.E.C.A., les syndicats voudraient l'élargir à d'autres secteurs de la métallurgie.

Différentes mesures ont été proposées : elles concernent tant le reclassement (avec des modalités différentes selon qu'il a lieu dans la même branche ou non) que la préretraite (elle serait égale à 70 % environ de la dernière paie réelle).

La diminution de l'effectif devrait porter - d'ici 1970 - sur 10.000 emplois : 8.500 à la suite de départs volontaires et 1.500 par mise à la préretraite. On doit s'attendre aussi à certains licenciements collectifs.

La suite des pourparlers a été renvoyée au 13 décembre 1966.

Accord sur le salaire minimum dans la métallurgie parisienne.

Les représentants patronaux et les syndicats F.O., C.G.C. et C.F.T.C. ont signé le 29 novembre un accord qui comporte un relèvement de 8 % pour le salaire minimum. On calcule qu'il aura des effets sur la rémunération, dans la région parisienne, d'un métallurgiste sur vingt (effectif total : 750.000).

(1) Voir notre Note d'information : XI - 5, mai 1966.

Pays-Bas

La fermeture partielle de la DEMKA (1)

Les pourparlers se poursuivent entre la direction de l'aciérie DEMKA et les syndicats au sujet des mesures sociales en faveur des quelque 1.150 travailleurs qui seront touchés par la fermeture partielle de cette usine d'Utrecht.

Les partenaires sociaux envisagent la possibilité de mettre anticipativement à la retraite ceux qui ont plus de 60 ans et d'assurer aux autres pendant une période déterminée un revenu garanti qui dépendrait de l'ancienneté et de l'âge.

S E C T E U R S D I V E R S

Allemagne (R.F.)

Tendances du marché du travail, en novembre.

Le nombre d'offres d'emploi a été en moyenne de 318.900 en novembre, soit une réduction de 117.300 par rapport au mois précédent (1).

Il y a eu 216.400 chômeurs, soit 70.600 de plus qu'en octobre, selon les chiffres communiqués par l'Institut fédéral de l'emploi.

(1) Voir notre Note d'information XI-10, octobre-novembre 1966.

A mi-novembre, les travailleurs touchés par des réductions de leurs horaires habituels de travail sont passés à 42.000, en augmentation de 24.000 sur le nombre enregistré un mois plus tôt.

Belgique

L'application de la Loi sur l'aide aux régions menacées de déclin (1).

En réponse à une question parlementaire, le gouvernement a fait savoir que les arrêtés d'exécution de la loi du 14 juillet (qui sont indispensables pour permettre l'application de la loi même) ont été soumis à la Commission de la C.E.E.

On sait que cette Loi, appelée parfois "Loi de Zwartberg", prévoit l'attribution d'aides exceptionnelles aux régions charbonnières et autres, qui sont menacées de déclin économique.

France

Réévaluation du "plafond" de la Sécurité sociale

A la suite de la hausse de l'indice général des taux de salaires horaires, le "salaire-plafond" annuel, qui sert de base pour le calcul des cotisations de sécurité sociale sera relevé de 5,9 % à partir du 1er janvier 1967. Il sera, partant, de 13.720 FF environ. Cette hausse entraîne l'accroissement de plusieurs indemnités.

Le reclassement des cadres

Il est connu que les cadres privés de leur emploi éprouvent de graves difficultés à se replacer. Cette tendance s'est manifestée depuis quelques années et concerne plus particulièrement les personnes d'un certain âge.

Ce problème qui, au mois de novembre, a fait l'objet des discussions du congrès des cadres C.F.D.T. et de celui de la fédération C.G.C. de la chimie, a été à l'origine d'une convention signée le 18 novembre entre le Comité national du patronat français et l'ensemble des organisations syndicales de cette catégorie (2): l'Association pour l'emploi des cadres (APEC) va être dotée de moyens financiers accrus qui devraient lui permettre d'assurer le remplacement de ces travailleurs. Cet organisme, créé en 1954, reçoit ainsi une impulsion nouvelle et fonctionnera à partir du 1er janvier 1967 sur la base paritaire prévue par la convention nationale.

(1) Voir notre Note d'information XI-9, septembre-octobre 1966.

(2) C.G.C., C.F.D.T., F.C., C.G.T. et C.F.T.C.

Journée revendicative C.G.T.-C.F.D.T.

Les fédérations C.G.T. et C.F.D.T. ont invité les travailleurs à manifester le 23 novembre pour réclamer des améliorations des conditions de travail et des salaires.

Des débrayages et des manifestations ont eu lieu dans toute la France; à Paris, plus de 20.000 personnes ont manifesté près de la Bourse du travail.

Congrès des métallurgistes C.G.T.

Le congrès de la métallurgie C.G.T. a eu lieu, fin novembre, à Issy-les-Moulineaux.

L'unité d'action syndicale a figuré parmi les sujets en discussion. Les délégués ont souhaité qu'un accord plus large s'établisse avec les autres syndicats, notamment F.O.

Italie

Accord dans le secteur public de la métallurgie (1)

Après plus d'une année de négociations, un accord sur le renouvellement de la convention collective a été conclu entre les syndicats C.G.I.L., C.I.S.L. et U.I.L. et l'Intersind, qui groupe les entreprises à participation de l'Etat.

La nouvelle convention a une durée de trois ans (jusqu'au 31 octobre 1969). Elle comporte des augmentations salariales de 15,14 % (8,14 % immédiatement et 7 % à réaliser progressivement).

(1) Voir nos Notes d'information de 1966.

L'horaire de travail sera réduit d'une heure en deux étapes (chaque fois $\frac{1}{2}$ heure à partir du 1er novembre 1967 et du 1er novembre 1968).

L'accord reprend les dispositions sur les comités techniques paritaires que nous avons déjà annoncées (1).

Les organisations syndicales se sont vu reconnaître leur droit à l'affichage à l'intérieur de l'entreprise et à un local situé à proximité de l'usine. Un congé payé sera accordé aux travailleurs qui participent à des pourparlers au niveau provincial, tandis qu'un congé non payé sera octroyé pour la participation à des cours de formation syndicale.

Un système de prélèvement des cotisations syndicales par les entreprises a aussi été institué.

D'autre part, les pourparlers entre les partenaires sociaux du secteur privé se sont poursuivis.

Nouvelles grèves dans les mines (2).

A l'invitation des syndicats C.I.S.L., C.G.I.L. et U.I.L., les mineurs de tous les secteurs se sont mis en grève les 10 et 11 novembre.

Ils ont protesté contre la position adoptée par le patronat au cours des pourparlers menés en vue du renouvellement de la convention collective.

Après la grève, les syndicats ont décidé de repousser une demande patronale tendant à modifier la disposition qui définit le samedi comme jour de congé et d'inviter les mineurs à faire grève pendant 5 jours au cours du mois de décembre.

(1) Voir notre Note d'information XI-8, juillet-août 1966.

(2) Voir notre Note d'information XI-10, octobre-novembre 1966.

Luxembourg

Journée syndicale de la L.C.G.B.

Le 6 novembre, a eu lieu à Esch/Alzette la réunion annuelle des délégués des ouvriers des industries métallurgiques, membres de la Confédération luxembourgeoise des syndicats chrétiens.

La résolution finale réclame notamment :

- une indemnité de logement;
- un pécule de vacance;
- la semaine de 40 heures;
- le relèvement des allocations familiales légales.

NOUVELLES EUROPEENNES

Journées d'études de la CECA sur la médecine, l'hygiène et la sécurité du travail

Les 29 et 30 novembre ont eu lieu à Luxembourg, à l'initiative de la Haute Autorité, deux "Journées d'information sur la sécurité dans l'industrie sidérurgique". Elles ont précédé une réunion de la Commission générale pour la sécurité du travail dans ce secteur.

Les 5 et 6 décembre, environ 80 délégués du syndicat L.A.V. ont participé à deux journées d'études sur la médecine et l'hygiène du travail dans les mines de fer et la sidérurgie. Elles se sont déroulées à Esch/Alzette (G.D.) et ont été présidées par M. Fohrmann, Membre de la Haute Autorité.

La conférence des Comités exécutifs des mineurs C.I.S.L.-C.E.C.A.

Du 23 au 25 novembre, les Comités exécutifs des mineurs C.I.S.L. des pays de la C.E.C.A. se sont réunis à Marseille. A l'ordre du jour, figuraient les problèmes de la politique européenne de l'énergie et ses aspects sociaux.

Une solution communautaire des problèmes énergétiques a été souhaitée, des solutions nationales ne pouvant que compromettre les réalisations acquises par les moyens de l'intégration. Il faudrait, d'autre part, assurer le reclassement de la main-d'oeuvre avant de procéder à de nouvelles fermetures de charbonnages.

La réunion d'une conférence communautaire sur les problèmes charbonniers a été réclamée.

Une lettre des syndicats au Conseil des ministres de la C.E.E.

Le secrétariat syndical européen de la C.F.S.L. et l'organisation européenne de la C.S.C. ont envoyé une lettre commune au Président du Conseil des ministres de la C.E.E., dans laquelle, à l'occasion de la réunion des ministres du travail des six pays, ces organismes réclament une relance de la politique sociale européenne. Une commission quadripartite (gouvernements, commission de la C.E.E., partenaires sociaux) devrait être constituée pour orienter cette politique.

Rappelons que l'espacement excessif des réunions de ministres du travail des Etats membres avait été déploré lors de la discussion sur le rapport social de la C.E.E. qui a eu lieu au Parlement européen à la fin de novembre.

Le congrès européen des syndicats du bâtiment et du bois

Au début de décembre a eu lieu à Milan, le congrès des syndicats du bâtiment et du bois des pays de la C.E.E.

La nécessité d'une politique contractuelle au niveau européen a été soulignée par M. Leber, secrétaire du syndicat allemand du bâtiment, et par M. Polotti, secrétaire de la U.I.L. de Milan.

Dans le même sens s'est prononcé M. Levi Sandri, Vice-Président de la C.E.E. qui a invité les organisations ouvrières à s'organiser sur le plan européen pour faciliter la mise en oeuvre de vrais "accords-cadres" au niveau communautaire.

Un prise de position du patronat

L'association qui groupe les industriels des six pays (U.N.I.C.E.) a pris position encore une fois en faveur de l'intégration européenne.

Une "politique commune dans le domaine des relations avec les pays tiers, de la politique commerciale et de la politique économique", est souhaitée, tandis qu'une "coopération" entre les Etats membres est jugée suffisante dans le domaine de la politique sociale.

Conférence de l'O.C.D.E. sur les conséquences sociales de l'automatisation

Du 15 au 19 novembre a eu lieu à Amsterdam la treizième conférence organisée par l'O.C.D.E. sur les conséquences sociales de l'automatisation. Les attitudes des travailleurs et des employeurs à l'égard du progrès technique, la coordination des changements technologiques et des plans de reconversion de la main-d'oeuvre, les programmes de réadaptation ont fait l'objet des travaux de cette conférence, à laquelle participaient 150 experts provenant de 21 pays.

On y a notamment souligné la nécessité d'associer les travailleurs aux programmes de réadaptation dès le premier stade des changements techniques et de coordonner entre elles les différentes interventions (des entreprises, des pouvoirs locaux, de l'Etat).

J. MOONS est décédé

J. MOONS, Chef de la division de l'Information syndicale au service de presse et d'information des Communautés européennes, est décédé le 3 décembre dernier au cours d'une mission officielle à Palerme.

Il avait été le premier secrétaire responsable des liaisons entre les syndicats chrétiens de la Communauté et la CECA et, depuis 1953, il était chargé par la Haute Autorité des relations avec les organisations de travailleurs.